

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté, lors de l'assemblée du conseil du 10 juin 2026, le règlement numéro 380-2026 modifiant le règlement 151-2004 afin de modifier les tarifs du service régional de collecte des matières résiduelles.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 15 juin 2026.



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 15 juin 2026 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juin 2026.

Signé :



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier